

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication : 18/09/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-8-6-3

Séance du vendredi 11 septembre 2015

C751 OPERATION JACHERES FLEURIES

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-2-6-2 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 –Cadre de Vie,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'accorder des subventions pour un montant global de 861 €, aux 3 exploitants agricoles dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération dans le cadre de l'opération « jachères fleuries 2015 » ; les crédits nécessaires étant imputés au Programme C751, chapitre 65, fonction 738, nature 6574.

- autorise le Président du Conseil départemental à signer, avec chacun de ces exploitants agricoles, un contrat « jachère fleurie » 2015 et « jachère mellifère » 2015-2017, sur la base des modèles de conventions types approuvés par délibération n°CG-2015-2-6-2 du Conseil Général du 19 février 2015.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité